Sénat / PJL article 11 de la Constitution

Publication : mardi 11 juin 2013 13:08

Date : 11/06/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 3
Rubrique : VINGT-QUATRE HEURES..
Périodicité : Quotidien
Surface : 19 %

Bulletin Quotidien

Sénat / PJL article 11 de la Constitution : Le Sénat examinera demain en deuxième lecture les projets de loi, organique et ordinaire, portant application de l'article 11 de la Constitution, relatif au référendum d'initiative partagée, tels que modifiés par la commission des Lois mercredi dernier. Sur proposition du rapporteur du texte, le président (PS) de la commission Jean-Pierre SUEUR, les commissaires aux Lois ont adopté 27 amendements : ils ont supprimé la commission de contrôle ad hoc rétablie par l'Assemblée nationale (cf. "BQ" du 26 avril) et confié au Conseil constitutionnel le contrôle direct de la procédure de recueil des soutiens apportés par les électeurs à une proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution. Ces soutiens pourront être recueillis par voie électronique mais également sur papier. Si la commission a entériné le raccourcissement de neuf à six mois du délai imparti au Parlement pour procéder à l'examen – et non au vote – d'une proposition de loi, elle a toutefois précisé que ce délai était suspendu pendant la période d'intersession. Elle a par ailleurs supprimé le délai de quatre mois assigné au président de la République pour soumettre la proposition de loi au référendum, considérant que cette disposition était contraire à la Constitution.

Phoca PDF